

Améliorer la condition des paysannes

Le groupe PBD a déposé deux interventions visant à améliorer la couverture sociale des paysannes suisses. Concrètement, le PBD demande une allocation de maternité et davantage d'équité en cas de divorce. Les familles paysannes seraient ainsi renforcées et le métier d'agricultrice, valorisé.

Les paysannes suisses sont le pilier de notre agriculture. Force est toutefois de constater qu'en matière d'égalité, un certain déséquilibre subsiste. Tel est le message que n'a eu de cesse de marteler la PBD Christine Bühler alors qu'elle exerçait sa fonction de présidente de l'Union suisse des paysannes et des femmes rurales (USPF). Le groupe PBD vient donc de déposer deux demandes concrètes au Conseil national :

1. Le Conseil fédéral est chargé de modifier la loi sur les allocations pour perte de gain de manière à ce que les conjointes et partenaires enregistrées des agriculteurs et agricultrices touchent à l'avenir une allocation de maternité.
2. Le Conseil fédéral est chargé de réviser les bases légales de manière à ce que les conjointes et partenaires enregistrées des agriculteurs et agricultrices soient indemnisées de manière appropriée pour leur travail en cas de divorce.

Ces demandes du PBD visent à mettre un terme à ces injustices. Non seulement les agricultrices, mais aussi les familles paysannes dans leur ensemble seraient gagnantes. Les métiers de l'agriculture – pour les paysannes et paysans – seront quant à eux plus attrayants si les besoins de la société sont pris en compte de manière adéquate.

Renseignements :

Rosmarie Quadranti, conseillère nationale, 079 865 66 11

Duri Campell, conseiller national, 079 222 03 87

Heinz Siegenthaler, conseiller national, 079 813 24 34

13.05.2019